

230 - Accompagnement des personnes âgées

**230 - Accompagnement des personnes âgées -
Propositions financières - Budget primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/110

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits correspondant à la politique d'accompagnement des personnes âgées. Cette politique comprend le soutien aux structures d'accueil des publics, et le soutien à des actions de prévention de la perte d'autonomie. En lien avec la démarche de Silver développement, le soutien à des structures, associations et projets concourant aux axes de la politique de l'autonomie est également proposé. Cet accompagnement se déploie en territoire, en lien avec les partenaires.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	23020	F	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	183 055,00	179 600,00	117 900,00
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	246 045,00	133 946,00	138 226,00
D	23040	F	Conférence des financeurs	889 591,20	2 001 040,00	2 010 508,00
D	23050	F	Silver Développement	8 360,00	82 000,00	30 000,00
			TOTAL	1 327 051,20	2 396 586,00	2 296 634,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	23040	F	Conférence des financeurs	2 041 040,09	2 001 040,00	1 500 000,00

Accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie proche de chacun, c'est être présent aux côtés des usagers et des acteurs locaux pour les accueillir, les aider et soutenir leurs initiatives.

Accueil et information des usagers

Le Département souhaite favoriser la proximité et l'accessibilité de l'accueil des personnes âgées. Il est proposé que cet accueil inconditionnel en territoire soit assuré par les UTAMS et les centres médico-sociaux. Le soutien aux CLIC s'inscrit dans cette démarche d'accueil.

Il est proposé que l'accueil téléphonique et qu'un accueil physique restent assurés à la Maison de l'autonomie. Cet accueil doit poursuivre sa démarche d'amélioration qualitative, avec une attention particulière portée à l'accueil téléphonique.

Il est proposé qu'une programmation annuelle de manifestations, largement ouverte aux partenariats, rassemble, sous l'appellation des « Rendez-vous de l'autonomie » divers événements visant à mieux faire connaître la perte d'autonomie (handicap et vieillissement) et ses enjeux, au grand public ainsi qu'aux partenaires.

Pour l'année 2018, les thématiques suivantes sont proposées:

- Habitat inclusif,
- Vie intime affective et sexuelle,
- Culture et autonomie,
- Participation à la vie politique et citoyenne,
- Journée portes ouvertes autour de la santé mentale...

Il est proposé que cette programmation soit désormais déclinée en territoire.

Accompagnement des situations individuelles et coordination des acteurs

Les MAIA, présentes sur les secteurs de Saverne, Haguenau, Molsheim et Sélestat, ont la double mission d'accompagner les situations individuelles les plus complexes et d'améliorer, structurellement, l'offre de prise en charge sur les territoires via le déploiement d'un « guichet intégré ». L'articulation de la future Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), portée par le Réseau d'Appui eux Généralistes (RAG), avec les MAIA existantes sera à construire pour garantir la coordination des acteurs.

Développer une politique de prévention et d'adaptation des territoires au vieillissement

La prévention de la perte d'autonomie constitue un autre axe fort de développement d'une politique de l'autonomie tournée vers l'avenir pour permettre à chacun de vivre le plus longtemps possible de façon autonome. Ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les territoires pour garantir un maillage qualitatif complet des actions de prévention et n'oublier personne.

Se tourner vers l'avenir, c'est également promouvoir et accompagner l'innovation. Celle-ci doit permettre de trouver les nouvelles réponses aux défis posés par l'avancée à l'âge de la population et faciliter la nécessaire adaptation de l'ensemble de la société à ces changements. Le Silver développement accompagne la prise de conscience des élus et des décideurs, pour impulser une dynamique territoriale porteuse de développement et d'innovation. Cette démarche « Innov'Age » vise à mobiliser les forces vives locales pour co-construire des territoires adaptés. Concrètement, le Département propose à ses partenaires d'articuler, au travers les contrats départementaux, la stratégie de prévention et d'aide aux aidants portée par la Conférence des Financeurs et ses orientations en matière de subventionnement.

Enfin, accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie responsable et efficace, c'est s'appuyer sur les usagers pour définir les orientations et co-construire les projets.

Installé le 10 mars 2017, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Bas-Rhin permet de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration et au suivi des politiques publiques du champ des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le CDCA du Bas-Rhin est constitué de quatre commissions transversales (« Prévention », « Habitat », « Qualité-Ethique », « Information-Communication »), de quatre commissions spécialisées « personnes âgées » (« Vie à domicile et Hébergement », « Ressources », « Fin de vie », « Vie sociale et Animation ») et de deux

commissions spécialisées « personnes en situation de handicap » (« Accompagnement des PH en milieu ordinaire », « Accompagnement des PH en établissements et services »).

Mode d'action 23020 : Dotations aux CLIC

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	23020	F	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	183 055,00	179 600,00	117 900,00

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux Départements. Les CLIC visent à dispenser de l'information aux personnes âgées et à faciliter leurs démarches. Les trois CLIC de la Ville de Strasbourg ont été labellisés par une décision conjointe de la Préfecture et du Conseil Départemental datée du 1^{er} janvier 2005, pour une durée de 15 années. Une convention conclue en 2006 entre la Ville de Strasbourg et le Département prévoit que le crédit d'un montant de 117 900 € versé par l'Etat au Conseil Départemental et affecté à cette politique est attribué annuellement aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg. La dissolution, décidée par le Conseil municipal de la commune de Lingolsheim en juillet 2017, de l'association « Réso 3 » entraîne mécaniquement une baisse des crédits alloués aux CLIC. Ces crédits serviront, à compter de 2018, au renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement des publics seniors par les équipes du Département sur le territoire de l'Eurométropole.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2018 des crédits à hauteur de 117 900 € et d'attribuer cette subvention d'un montant de 117 900€ à la Ville de Strasbourg, conformément à la convention en vigueur.

Mode d'action 23030 : Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	246 045,00	133 946,00	138 226,00

La politique de subventionnement dans le champ de l'autonomie portée par le Département doit permettre de soutenir des actions, projets et structures qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale et font levier sur les territoires.

En complément de ces propositions, la réunion Plénière du CDCA a fait la demande de pouvoir bénéficier d'une enveloppe permettant de couvrir les frais de déplacement et des actions de formation de ses membres. Dans la limite de quatre réunions de commissions par an, des bureaux et des plénières, et selon les modalités usuelles de remboursement des frais kilométriques en vigueur au Département, il est proposé de consacrer une enveloppe d'un montant de 15 000 € pour le fonctionnement du CDCA.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2018 des crédits à hauteur de 138 226 € pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de subventionnement dans le champ de l'autonomie, dont 15 000€ pour le fonctionnement du CDCA.

Il est proposé qu'une réflexion soit engagée en 2018 pour redéfinir les critères d'attribution de ces crédits, notamment pour les subventions, en cohérence avec les axes de la politique de l'autonomie du Département.

Mode d'action 23040 : Conférence des financeurs

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	23040	F	Conférence des financeurs	2 041 040,09	2 001 040,00	1 500 000,00

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunit autour du Département l'ensemble des partenaires du champ de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette Conférence doit identifier, à partir d'un diagnostic des besoins des personnes âgées et de l'offre existante, les besoins non couverts ou non financés sur le territoire afin de définir une politique commune de prévention à l'échelle du département. Pour mettre en œuvre ses objectifs, la Conférence des Financeurs dispose d'un concours annuel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont la gestion est confiée au Département

Pour l'année 2017, la Conférence des financeurs a décidé de soutenir 47 projets de prévention pour un montant total de 1 556 167 €.

Le montant attribué en 2017 pour le forfait autonomie des 11 résidences autonomie concernées à Strasbourg, Bischheim, Lingolsheim, Sélestat, Wissembourg et Haguenau était de 238 500 €.

Pour 2018, le montant devrait être plus élevé, les priorités d'actions de prévention dans ces résidences devant être définies courant 2018 sur proposition de la Conférence des financeurs.

Au vu du concours 2017 accordé par la CNSA à la Conférence des financeurs du Bas-Rhin (2 514 459 €), 719 792 € du concours 2017 n'ont pas été utilisés. Pour l'année 2018, les crédits reversés par la CNSA au Département pour le compte de la Conférence des Financeurs seront déduits de cette somme non utilisée, ce qui explique la baisse constatée de recettes.

Les travaux de la Conférence des Financeurs se poursuivent avec l'amélioration du diagnostic des besoins des personnes âgées sur le territoire et de l'identification des priorités d'actions. Les concours 2018 permettront de renforcer la politique de prévention autour notamment du financement d'aides techniques individuelles et d'actions de prévention. À partir des orientations stratégiques qui auront été travaillées et proposées par la Conférence des Financeurs, de nouveaux projets pourront être soutenus, avec une volonté des membres de promouvoir les projets innovants et les initiatives locales. Ces travaux continueront à être menés en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, en proximité.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2018 des crédits à hauteur de 1 500 000 € en recettes et 2 010 508 € en dépenses pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de prévention, en lien avec la Conférence des financeurs.

Mode d'action 23050 : Silver développement

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	23050	F	Silver Développement	8 360	82 000,00	30 000,00

Les crédits proposés pour la poursuite de la démarche du Silver Développement visent à disposer d'un budget mobilisable de façon réactive afin de pouvoir amorcer et soutenir des projets nouveaux et innovants ayant un impact direct sur les usagers, seniors et aidants.

À titre d'exemple, le Département participe activement à un projet de coopération européen INTERREG piloté par le Département de la Moselle impliquant des partenaires français, allemands, luxembourgeois et belges, dont l'objectif est de mettre en place des actions transfrontalières pour améliorer l'accompagnement des seniors, anticiper et garantir un habitat adaptable et évolutif et soutenir la participation sociale et citoyenne des aînés.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2018 des crédits à hauteur de 30 000 € en dépenses pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de silver développement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2018 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 – Accompagnement des personnes âgées - telles que proposées dans le présent rapport*
- *décide d'attribuer une subvention de 117 900 € à la Ville de Strasbourg pour le soutien à ses trois Centres Locaux d'Informations et de Coordination (CLIC).*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY